

Et pourtant, elle tourne...



A l'encontre de toutes les prévisions alarmistes émises par le monde politique et l'administration, la roue de la structure tarifaire TARMED tourne. Ce qui a commencé à germer en octobre 2010 sous l'égide de la FMH dans le cadre du projet TARVISION se poursuit aujourd'hui grâce à une collaboration fructueuse avec H+ et la Commission des tarifs médicaux (CTM). Il en va tout autrement pour l'organisation TARMEDSuisse dont les quatre partenaires H+, la CTM, santé-suisse et la FMH n'arrivent pas à finaliser le besoin urgent et souhaité de réorganisation.

La révision tarifaire garde le cap grâce à la FMH, H+ et la CTM.

Comme vous avez pu le lire dans l'«Info tarifaire importante» du 23 janvier 2013 (n° 4 du Bulletin des médecins suisses), le projet TARVISION progresse avec succès, et avec lui l'actualisation complète de la structure tarifaire du TARMED. La nécessité de cette actualisation existe depuis longtemps, en effet les données sur lesquelles repose la structure tarifaire proviennent de relevés réalisés entre 1994 et 1996 et aucun réajustement n'a eu lieu depuis cette période. Par ailleurs, plusieurs chapitres et domaines du TARMED doivent être révisés également sous l'angle de la prestation médicale. Après l'échec pour divers motifs des projets de révision partielle menés ces dernières années, la FMH a pris l'initiative en 2010 de revoir en profondeur le TARMED et a lancé les premiers travaux conjointement avec les sociétés de discipline.

Depuis le printemps 2012, nous avons approfondi et consolidé notre collaboration avec H+, à laquelle est venue se greffer la CTM depuis l'été dernier. Cela a permis de coordonner nos actions et d'intégrer les travaux de révision entrepris par H+ et la CTM dans le projet TARVISION. En automne 2012, les trois partenaires ont conjointement signé une déclaration d'intention qui non seulement définit les priorités et les objectifs communs mais permet également de faire des progrès très nets et d'atteindre des résultats grâce à un large soutien technique.

TARVISION se traduit aussi par un échange avec santé-suisse dans le but de coordonner les projets respectifs de la FMH et de santé-suisse. La stratégie globale «Santé 2020» publiée récemment par le Conseil fédéral ambitionne d'utiliser des compétences nouvelles ou existantes en matière de négociations tarifaires, et notamment pour le TARMED. C'est la raison pour laquelle les quatre partenaires tarifaires ont tout

intérêt à exploiter les compétences existantes pour conserver leur autonomie en matière de tarif. Précisément dans ce domaine, la Confédération ne dispose pas des connaissances et du savoir-faire requis pour fixer les termes de la structure tarifaire TARMED extrêmement complexe.

En novembre 2012, TARMEDSuisse aurait déjà dû accepter la version 1.09 du TARMED et la transmettre au Conseil fédéral pour approbation. Cependant, suite au veto d'un partenaire qui, aux côtés de l'OFSP, se considère volontiers comme un ardent défenseur de la cause des patients, cela n'a pas pu être réalisé. C'est pourquoi aucune nouvelle version du TARMED ne verra le jour cette année.

Simultanément, les tentatives de réorganiser TARMED-Suisse ont échoué en raison des blocages de ce même partenaire, qui condamne d'un côté le principe d'unanimité actuel en considérant qu'il s'agit d'une erreur de conception de TARMEDSuisse, et exige, d'un autre côté, la majorité pour ses propres décisions. C'est du partenariat vécu!

La FMH s'investit de manière très constructive dans les négociations tarifaires. Pour engager la discussion et trouver des solutions, elle apporte des propositions globales, conformes à la loi et fondées sur des données et des faits. Malgré cela, d'aucuns tentent régulièrement – principalement au niveau politique – de remettre en question, voire même d'entraver chaque développement avec des arguments plutôt inadéquats qui témoignent d'une méconnaissance du système. Ceci est remarquablement bien démontré dans le cadre des pourparlers sur la révision de la liste des analyses par l'OFSP.

Mais heureusement, des exceptions louables existent, dont notamment les critères EAE appliqués dans le cadre des procédures d'économicité. Suite à une modification de la loi, ces critères sont désormais élaborés et développés conjointement par la FMH et santé-suisse. Les négociations se déroulent dans un contexte équilibré, constructif et agréable. Mais là aussi, si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord d'ici à la fin de l'année, ce sera la Confédération qui interviendra et définira ces critères.

La FMH apporte des propositions globales, conformes à la loi et fondées sur des données et des faits.

Notre objectif est de pouvoir négocier et trouver des solutions dans un cadre propice au partenariat ainsi que de conserver l'autonomie tarifaire car les solutions étatiques compromettent notre liberté, et donc aussi le bien-être des patients.

Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH, responsable du domaine Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse